

Séminaires et Colloque sur le droit international humanitaire

● En Italie

Sur l'initiative de la Croix-Rouge italienne et sous les auspices du ministère de la Défense, un Séminaire de droit international humanitaire applicable dans les conflits armés destiné aux forces armées et aux milieux universitaires s'est déroulé à Florence du 31 mars au 2 avril 1987. A ce séminaire ont participé 32 officiers et 36 licenciés ou étudiants en droit. Le corps des enseignants était composé de professeurs d'université, officiers généraux et magistrats militaires.

Les thèmes suivants ont été traités: contenu et développement du droit humanitaire; sources du droit humanitaire; notion de combattant; mercenaires; méthodes et moyens de combat; protection des blessés; malades et naufragés; protection des prisonniers de guerre; protection de la population civile; le droit humanitaire dans la guerre maritime et dans la guerre aérienne; aspects humanitaires dans les conflits armés les plus récents; garanties du droit humanitaire; crimes de guerre; le droit humanitaire dans les conflits armés internes; aspects actuels de la neutralité.

Le CICR était représenté à ce séminaire par M. F. Steinemann, chef du service des Relations publiques, qui a présenté un exposé sur les activités du CICR dans les zones de conflit.

Lors d'une Table Ronde qui a clos le séminaire, le problème de l'adaptation du droit italien au droit humanitaire a été examiné, avec référence particulière aux règlements militaires.

● Au Bénin

La Croix-Rouge du Bénin, l'Université nationale du Bénin et le CICR ont organisé conjointement, du 7 au 10 avril 1987, à Cotonou (Bénin) un séminaire régional sur le droit international humanitaire, «SEDIH 87», sur le thème: «Protection des populations civiles en période de conflits armés».

Première initiative du genre en Afrique occidentale, SEDIH 87 a accueilli pendant quatre jours des juristes, des cadres militaires ainsi que des cadres supérieurs des ministères concernés ainsi que des membres de la Croix-Rouge béninoise. Une trentaine de participants étaient béninois alors que vingt autres provenaient du Burkina-Faso, de Côte-d'Ivoire, de Guinée, du Mali, de Mauritanie, du Niger, du Sénégal et du Togo. Le CICR était représenté par M. Huguelet et Mme Contat, de la délégation régionale de Lomé, ainsi que par M. Siegenthaler, de la division juridique.

Le programme du SEDIH 87 a tout d'abord traité de l'esprit, des principes et règles essentielles du droit international humanitaire et examiné quelques règles humanitaires dans les traditions guerrières de l'Afrique de l'Ouest. Les participants se sont ensuite familiarisés, au travers d'exposés et de démonstrations basées sur des scénarios, avec l'application des règles des droits de Genève et de La Haye dans le déroulement d'un conflit international.

Ce séminaire a rencontré un accueil très favorable des participants qui ont recommandé que ce type de séminaire soit organisé régulièrement.

● Aux Etats-Unis

Du 8 au 11 avril 1987 s'est tenue à Boston la 81^e réunion annuelle de l'«American Society of International Law». Le CICR participe régulièrement aux travaux de cette association de juristes internationaux, la plus importante d'Amérique du Nord, et qui compte également parmi ses membres nombre d'éminents internationalistes d'autres continents. Cette année, le CICR y était représenté par MM. R. Kosirnik, chef de la division juridique et H. P. Gasser, conseiller juridique de la direction ainsi que par M. J.-J. Surbeck, du bureau de New York.

Plusieurs thèmes d'intérêt ont été débattus, dont celui des rapports entre le droit coutumier et le Protocole I. La réunion avait été précédée le 7 avril d'une table ronde sur le droit international

humanitaire en général dirigée par le professeur Theodor Meron, de l'Université de New York, et M. Kosirnik.

● En Chine

Un Séminaire sur le droit international humanitaire et les Principes fondamentaux de la Croix-Rouge s'est tenu à Beijing du 11 au 16 mai 1987. Ce séminaire, le premier du genre en Chine, a été organisé conjointement par le CICR et la Croix-Rouge chinoise, avec la participation, à l'invitation de cette Société nationale, de la Ligue et de la Croix-Rouge américaine. Le CICR était représenté par MM. J. Moreillon, directeur général, P. Küng et J.-F. Olivier, délégués régionaux pour l'Asie, C. Neukomm, délégué/diffusion pour l'Asie, la Ligue par le responsable du département Asie/Pacifique, le Dr K. Seevaratnam et la Croix-Rouge américaine par quatre représentants.

La cérémonie d'ouverture a été marquée par la présence de M^{me} Lei Jie-Qiong, vice-présidente de la Conférence consultative du peuple chinois, et celle de M. Zhu Ting-Xun, secrétaire général-adjoint du Département politique général de l'armée chinoise. Les participants invités par la Croix-Rouge chinoise à assister au séminaire, plus d'une centaine au total, provenaient des forces armées (plus de 30), notamment du Département politique de l'armée populaire de libération au niveau central, mais aussi des deux provinces frontalières avec le Viet Nam, de différentes instances gouvernementales telles que le ministère des Affaires étrangères, les ministères de la Justice, de la Sécurité, de l'Éducation, de la Santé, d'universités, de la presse et de la Société nationale.

Au cours du séminaire, ont été abordés des thèmes tels que le droit international humanitaire, son histoire, son développement, son application, les principes de la Croix-Rouge, le CICR, son rôle, son action, la diffusion, la Croix-Rouge internationale, la Ligue, la Croix-Rouge américaine et naturellement la Croix-Rouge chinoise.

Ce séminaire a permis de constater le grand intérêt manifesté par tous les participants pour le droit international humanitaire et la Croix-Rouge, y compris et notamment par les forces armées.

Pour cette première expérience, le CICR s'était chargé de la traduction en chinois de nombreux documents (dont certains imprimés à Beijing à 10 000 exemplaires) et avait réalisé des versions chinoises de cinq films CICR qui ont été présentés à cette occasion.

● A Genève

Afin de marquer le X^e anniversaire de l'adoption des Protocoles additionnels aux Conventions de Genève, la Faculté de droit de l'Université de Genève organise du 11 au 13 juin 1987 un colloque international intitulé «Les Protocoles de Genève de 1977 additionnels aux Conventions de Genève de 1949: dix ans après».

Les thèmes de ce colloque seront les suivants: «Le degré d'acceptation des Protocoles de 1977 après dix ans : ratifications, adhésions, réserves, décisions de ne pas en devenir partie», «L'application des Protocoles additionnels et leur impact sur le droit international général en matière humanitaire» et «Les Protocoles de 1977, dix ans après: bilan et perspectives pour l'avenir».

Plusieurs experts de renommée internationale présenteront des rapports introductifs sur ces différents thèmes.

La *Revue* donnera un compte rendu de ce colloque dans son prochain numéro.

